



Reconnaissance

Page 4

Contrôles des infractions (gendarmerie, police)

1^{ère} infraction

2^{ème} infraction

Décision collège :



Reconnaissance

Page 1

CARNET DE RECONNAISSANCE

Dates des recos :

N° de reconnaissance

Le titulaire de ce carnet de bord est SEUL responsable des indications qui y sont portées.
Il devra être restitué à l'organisation lors des contrôles administratifs.



Reconnaissance

Page 2

La Bussière/Ouche: ES 1 - 4 - 7 - 10

Heure 1^{er} passage

h	mm
---	----

Heure 2^{èm} passage

h	mm
---	----

Heure 3^{èm} passage

h	mm
---	----

Thorey sur Ouche ES 2-5-8-11

Heure 1^{er} passage

h	mm
---	----

Heure 2^{èm} passage

h	mm
---	----

Heure 3^{èm} passage

h	mm
---	----



Reconnaissance

Page 3

Grenant les Somberton : ES 3 - 6 - 9 - 12

Heure 1^{er} passage

h	mm
---	----

Heure 2^{èm} passage

h	mm
---	----

Heure 3^{èm} passage

h	mm
---	----

Véhicule :

Marque :

Type :

Couleur :

Immatriculation :